



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### SIXIÈME RÉUNION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'AVIATION CIVILE (DGAC/6) (Brazzaville, Congo, 2 – 4 novembre 2016)

#### Point 4 de l'ordre du jour : Capacité et efficacité de la navigation aérienne

#### 4.2 Suivi des conclusions pertinentes de la réunion APIRG/20

*(Note présentée par le Secrétariat)*

<b>SOMMAIRE</b>
<p>Cette note de travail passe en revue les 30 Conclusions adoptées par la réunion APIRG/20 et appellent les États à prendre des mesures adéquates pour assurer leur mise en œuvre efficace.</p> <p><b>La mesure à prendre par la réunion figure au paragraphe 3 :</b></p>
<p><b>RÉFÉRENCE(S):</b> Rapport de la réunion APIRG/20</p>
<p><b>Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :</b> <b>A</b> – Sécurité, <b>B</b> – Air Navigation Capacité de la navigation aérienne ; Développement économique du transport aérien ; et Efficacité ; et <b>E</b> – Protection de l'environnement</p>

## 1. INTRODUCTION

1.1 La vingtième réunion du Groupe régional Afrique Océan Indien (AFI) de planification et de mise en œuvre (APIRG/20) s'est tenue à Yamoussoukro ( Côte d'Ivoire), du 30 novembre au 2 décembre 2015 et a enregistré la participation de 151 délégués provenant de 30 États AFI et de 14 délégués d'organisations régionales/ internationales et de l'industrie

1.2 L'action du Groupe APIRG est consignée sous forme de conclusions et de décisions ayant la signification suivante :

- a) Les conclusions traitent des questions qui, conformément au mandat du Groupe, méritent directement l'attention des États ou sur lesquelles une suite supplémentaire sera initiée par l'OACI conformément aux procédures établies;
- b) Les décisions traitent des questions qui ne concernent que le Groupe APIRG et ses organes auxiliaires.

## 2. DISCUSSION

2.1 La réunion a examiné la suite donnée par la Commission de navigation aérienne (ANC) au rapport d'APIRG/19, ainsi que l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion APIRG/19 et de la réunion Extraordinaire d'APIRG tel que présenté par le Secrétariat et formulé 30 Conclusions portant sur des mesures de suivi à prendre par les États, le Secrétariat et les sous-groupes d'APIRG. La liste des Conclusions de l'APIRG/20 figure en **Appendice A** à la présente note.

2.2 Dans l'élaboration de ces conclusions, le Groupe a accordé une attention particulière aux mesures de suivi à prendre par les États membres et réitéré la nécessité pour ces États de prévoir suffisamment de ressources pour soutenir la mise en œuvre dans les domaines clés des aéroports et aides au sol (AGA) et des services de navigation aérienne (ANS) du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) et du Plan de mise en œuvre des systèmes de navigation aérienne AFI, comme la PBN, les modules du Bloc 0 des ASBU, y compris les éléments de certification des aéroports.

2.3 Les Conclusions et le rapport final d'APIRG/20 ont été transmis aux États et le Secrétariat a initié des mesures de suivi à travers des lettres spécifiques aux États. L'Appendice A peut servir de guide pour l'établissement de rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des diverses Conclusions et au cas où les informations sont disponibles ; les États peuvent signaler les difficultés auxquelles ils font face dans la mise en œuvre des Conclusions.

2.4 Pour que le Secrétariat et l'APIRG rendent efficacement des progrès accomplis, il faut que les États améliorent la qualité des rapports en fournissant en temps opportun à l'OACI les informations sur l'état de mise en œuvre des Conclusions.

## 3. MESURE À PRENDRE

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note de la liste des Conclusions de l'APIRG/20 qui figurent en

**Appendice A ;**

- b) Examiner et proposer des mesures supplémentaires à prendre pour accélérer leur mise en œuvre efficace ;
- c) Demander instamment aux DGAC de la région AFI de fournir de manière régulière aux Bureaux régionaux de l'OACI les informations requises sur l'état de mise en œuvre des Conclusions de l'APIRG/20 pour l'évaluation des progrès accomplis dans le renforcement des systèmes de navigation aérienne dans la région AFI .

-FIN-